

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS530

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 11, après le mot :

« plan »

insérer le mot :

« régional »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel